

DÉLIBÉRATION CM-2021-063
DÉCISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseret, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, Mme Ratti, Mme Miel, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : M. Lombard à M. Valentin, Mme Borias à M. Thiémonge,

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2021-063

SÉANCE DU 27/09/2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu la délibération CM-2021-025 du 12 avril 2021 portant adoption du budget primitif 2021,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en dépenses et en recettes,

Après avis de la Commission "Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines – Communication du jeudi 23 septembre 2021.

Sur proposition de Monsieur Alain THIÉMONGE, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 31 pour et 2 abstentions (M. Drougard et Mme Bernard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOPTE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la Ville concernant l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 014	+21 000	Chapitre 74	+117 000
Chapitre 65	+96 000		
TOTAL	+117 000	TOTAL	+117 000

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 21	-70 000	Chapitre 13	+1 160 061
Chapitre 23	+855 000	Chapitre 16	-375 061
Chapitre 45	+120 000	Chapitre 45	+120 000
Total	+905 000	Total	+905 000

Article 2 : **AUTORISE** le maire à procéder à l'exécution de la présente décision budgétaire modificative;

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
 - Monsieur le Trésorier.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse